

Politique de la Ville et Animation - Conventions d'objectifs et de moyens avec les associations : Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon/Clairs-Soleils, Association Sportive et d'Education Populaire des Cras/Chaprais, Maison des Jeunes et de la Culture de Palente/Orchamps, Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : La Ville de Besançon, dans l'objectif d'assurer, de maintenir et de faire progresser la cohésion sociale privilégie le développement du «vivre ensemble» comme un axe politique majeur.

A ce titre, elle souhaite prioritairement :

* une intervention active pour le maintien et le développement du lien social dans toutes ses dimensions : lien intergénérationnel, familial, interculturel ; lutte contre toutes les discriminations ; facilitation de la mixité...

* une participation des habitants à l'ensemble des actions, de manière à affirmer leur place et leur implication dans la société,

* un développement de la vie associative pour une animation optimisée de l'ensemble des territoires urbains.

Pour ce faire, la Délégation «Politique de la Ville et Animation», qui a la responsabilité de trois Maisons de Quartier Municipales (Montrapon - Fontaine Ecu, Grette - Butte et Planoise), travaille en collaboration avec un réseau de structures associatives d'animation et de développement et notamment la Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon/Clairs-Soleils, l'Association Sportive et d'Education Populaire des Cras/Chaprais (ASEP), la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente/Orchamps et le Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux.

Les associations qui gèrent ces structures voient leur rôle reconnu notamment par l'agrément Centre Social délivré par la CAF, et par la mission de référent de quartier dans le cadre du Contrat de Ville (2000-2006), à l'exception de l'ASEP qui s'engage sur un projet équivalent en vue de l'obtention de l'agrément centre social.

La convention triennale 2003-2005 de ces quatre associations arrive à échéance. Il convient de fixer un nouveau partenariat qui sera formalisé par une convention pluriannuelle de trois ans fixant le cadre dans lequel il s'exerce, présentant le projet associatif de la structure et déterminant les relations avec la Ville, notamment les modalités d'attribution des aides financières ou de mise à disposition de locaux et de matériel.

Des avenants annuels pour chaque association fixeront les programmes d'actions engagés d'après les projets associatifs auquel la Ville apportera sa participation financière.

Les avenants programmatifs 2006 seront présentés en mars 2006. En attendant, la convention prévoit pour la première année un premier versement en janvier 2006 correspondant à 3/12^{ème} de la subvention annuelle de fonctionnement votée l'année précédente (hors subventions exceptionnelles) au titre de la convention 2003-2005, ceci afin de ne pas mettre les associations en difficultés financières.

1 - Convention avec la MJC Besançon/Clairs-Soleils

Le projet de l'association «MJC Besançon/Clairs-Soleils» se situe dans une logique et une pratique associative d'éducation populaire. En ce sens les usagers «clients» deviennent des adhérents et à ce titre participent à la vie de l'association qui fédère dans un cadre de cogestion toutes les activités du Centre Social MJC, à travers le fonctionnement de huit commissions.

Le projet permet également d'envisager la relation et l'articulation local - global à travers des questions et des débats de société en lien avec le quotidien, afin de faire naître et d'enrichir les réflexions pour favoriser la prise de pouvoir des habitants-citoyens sur le monde qui les entoure.

Il a pour principaux enjeux de :

- Prendre en compte des besoins des habitants, et notamment en matière de services et d'activités : de loisirs, d'aide à la réussite scolaire, d'emploi, d'accès à la culture, de modes de garde...

- Faire vivre les mixités, et notamment en matière : sociale (avec l'arrivée prochaine de nouveaux habitants dans le cadre de l'ORU), intergénérationnelle (avec l'écart des générations), homme/femme (avec la place de la femme), territoriale (avec la question du quartier élargi Vaîtes/Vareilles/Clairs-Soleils et les relations de ce quartier avec l'ensemble de la Ville de Besançon et de la Communauté d'Agglomération)

- Et ceci autour des questions de la place des femmes, de la dimension culturelle et du projet territorial éducatif du quartier en devenir.

Ces nouveaux enjeux intègrent et enrichissent la dynamique de coordination, de transversalité, d'animation globale et de participation des habitants déjà en oeuvre dans le cadre du projet précédent.

Les huit axes du projet associatif sont :

I - l'animation du Réseau Emploi Insertion

II - la coordination des fêtes, événements et actions collectives

III - l'édition du Journal de Quartier

IV - la réalisation d'un Projet Educatif Local (centres de loisirs, accueil jeunes,...) sur le quartier

V - le soutien à la scolarité (accompagnement scolaire)

VI - l'action culturelle (Ateliers théâtre, arts plastiques, audiovisuel...)

VII - la prise en compte de la «question féminine» (réunions d'échange et de convivialité de femmes du quartier,...)

VIII - l'accompagnement du renouvellement urbain (projet Pôle d'animation, participation des habitants,...).

Compte tenu :

- du projet associatif, de la MJC Besançon/Clairs-Soleils,
- des objectifs de l'association affirmés dans ses statuts,
- des orientations de la Ville en matière d'animation et de développement social des quartiers,

il est proposé de signer la convention d'objectifs et de moyens avec la «MJC de Besançon/ Clairs-Soleils» pour les années 2006, 2007 et 2008.

Cette signature pourra se traduire par le versement de subventions et la mise à disposition de locaux à titre gratuit (93 rue de Chalezeule : 224 m²).

Le montant du loyer non versé sera valorisé dans les comptes de l'association.

2 - Convention avec l'Association Sportive et d'Education Populaire des Cras/Chaprais

Le projet associatif de l'«Association Sportive et d'Education Populaire des Cras/ Chaprais» (ASEP) repose sur des valeurs, des principes qu'elle veut appliquer dans le secteur du sport, du loisir et de la culture. Elle s'assigne alors des missions d'éducation populaire.

Ses valeurs, le «respect de la personne» et «l'égalité de la valeur des êtres humains» résident dans l'application des principes de l'Education Populaire c'est-à-dire promouvoir, soutenir et favoriser les actions s'y référant.

Ses principes reposent sur une double volonté : volonté de répondre à des besoins socio-culturels réels et volonté de répondre à des besoins réels dans son domaine d'intervention (sport, loisir, culture). Les animateurs intervenants sont des personnes qualifiées dans leur domaine d'intervention.

Le projet associatif de l'ASEP se décline en quatre axes :

I - La pratique de l'Education Populaire

II - Des activités et des tarifs pour tous

III - Soutien aux projets (théâtre, groupe musical, organisation de concert ou d'exposition, préparation de vacances)

IV - Soutien aux familles (être à l'écoute des besoins des familles et aussi de l'ensemble des gens en difficulté pour offrir des services adaptés)

Compte tenu :

- du projet associatif de l'ASEP,
- des objectifs de l'association affirmés dans ses statuts,
- des orientations de la Ville en matière d'animation et de développement social des quartiers,

il est proposé de signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'«Association Sportive et d'Education Populaire du FJT des Cras/Chaprais» pour les années 2006, 2007 et 2008.

Cette signature pourra se traduire par le versement de subventions et la mise à disposition des locaux à titre gratuit.

3 - Convention avec la MJC Palente/Orchamps

Le projet de l'association «MJC Palente/Orchamps, pour la période 2006/2008, s'inscrit dans la continuité du travail entamé depuis de nombreuses années. Il se définit en complémentarité avec les autres activités proposées sur Palente/Orchamps.

L'objectif reste le même : Améliorer la vie quotidienne des habitants.

Il se décline à partir des 4 axes suivants :

I - Enrichir le dialogue social (mener avec les habitants un dialogue par des actions : Résidence d'artiste, ateliers d'écriture, référent de quartier,...)

II - Renforcer l'action socio-éducative (l'éducation populaire est la principale source d'action par l'organisation d'un Centre de loisirs du mercredi, des petites et grandes vacances, la Fête du livre, le colporteur d'histoires, la formation BAFA, A tire d'aile, ...)

III - Agir pour le développement social et local (l'insertion, l'intégration, le développement est en relation étroite avec les territoires : les champs de l'intervention de la MJC sont : l'illettrisme, les stages de mobilisation, le développement social urbain, l'atelier et le réseau emploi, l'écrivain public, l'alphabétisation...)

IV - Soutenir le rôle des parents (contrat éducatif local, contrat local d'accompagnement à la scolarité, spectacles en famille, lire et faire lire, ateliers seniors, rencontres parents / lieux des paroles..).

Pour rendre lisible et accessible au quotidien le travail de la MJC, chaque action est identifiée par un référent.

Compte tenu :

- du projet associatif de la MJC Palente/Orchamps,
- des objectifs de l'association affirmés dans ses statuts,
- des orientations de la Ville en matière d'animation et de développement social des quartiers,

il est proposé de signer la convention d'objectifs et de moyens avec la «MJC Palente/ Orchamps» pour les années 2006, 2007 et 2008.

Cette signature pourra se traduire par le versement de subventions et la mise à disposition de locaux à titre gratuit (24 rue des Roses : 1 096 m², rue Violet : 155 m²).

Le montant du loyer non versé sera valorisé dans les comptes de l'association.

4 - Convention avec le Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux

Le projet de l'association «Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux» se présente sous deux orientations déclinées ainsi :

I - Développer une action collective de quartier

- **en affirmant la vocation de Centre Social** (Comité de Coordination),
- **en concevant un programme d'animations dans le quartier** (animations de quartier intégrant : Fête de Quartier autour de l'animation «Couleurs du Monde», Thés dansants, etc., et de nouvelles initiatives : spectacles, scène ouverte aux jeunes artistes, musiques de rue, conférences, partage de savoirs, ...),
- **en organisant une communication et une représentation et information des habitants sur le quartier** (journal de quartier, site Internet, Conseil de Quartier...).

II - Développer des activités correspondant aux aspirations des habitants

- **en proposant des activités de loisirs** (Centre de loisirs pour 4/12 ans, activités pour les adolescents, A Tire d'Ailes, Alter Egaux, stages BAFA, ...),
- **en développant des activités en direction des familles et des femmes** (enquêtes pour cerner les besoins, création d'un collectif d'habitants, activités culturelles, sportives ou professionnelles, sorties familiales à partir du Centre de Loisirs enfants),
- **en poursuivant l'accompagnement à la scolarité et les actions de solidarité** (Accueil de jour «La Buanderie», Chantier d'insertion, Permanence Emploi).

Compte tenu :

- du projet associatif du Comité de Quartier Rosemont/St-Ferjeux,
- des objectifs de l'association affirmés dans ses statuts,
- des orientations de la Ville en matière d'animation et de développement social des quartiers,

il est proposé de signer la convention d'objectifs et de moyens avec le «Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux» pour les années 2006, 2007 et 2008.

Cette signature pourra se traduire par le versement de subventions et la mise à disposition de locaux à titre gratuit (1 place de la Commune Libre : 1 357 m²).

Le montant du loyer non versé sera valorisé dans les comptes de l'association.

Le Conseil Municipal est donc invité à en décider et à autoriser M. le Maire à :

- signer les conventions pluriannuelles dont la prise d'effet est prévue le 1^{er} janvier 2006,
- approuver le versement d'un premier acompte des subventions pour l'année 2006, en janvier, correspondant aux 3/12^{èmes} des subventions annuelles votées l'année précédente, en 2005, (hors subventions exceptionnelles) au titre de la convention 2003-2005 soit :

- . 38 425 € pour la Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon/Clairs-Soleils,
- . 28 625 € pour l'Association Sportive et d'Education Populaire des Cras/ Chaprais (ASEP),
- . 36 000 € pour la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente/Orchamps,
- . 32 500 € pour le Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux,

prélevés sur la ligne budgétaire 65.422.6574.47030.

- signer les conventions de mise à disposition de locaux avec les partenaires associatifs concernés.

«M. LE MAIRE : On arrive à un rapport important que j'évoquais tout à l'heure qui concerne la Politique de la Ville et Animation - Conventions d'objectifs avec la MJC de Clairs-Soleils, l'ASEP, l'Association Sportive et d'Education Populaire des Cras/Chaprais, la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente Orchamps et le comité de quartier Rosemont/ Saint-Ferjeux. Vous savez que c'est un de nos objectifs depuis déjà fort longtemps, on peut dire une bonne trentaine d'années, de toujours travailler à faire progresser la cohésion sociale et privilégier le développement de ce qu'on appelle maintenant le vivre ensemble. Pour cela, il y a toujours des interventions actives pour le maintien entre autres du lien intergénérationnel, familial, culturel, etc. et aussi bien sûr, et là c'est capital, la participation des habitants à l'ensemble des actions -et ils le font bien à Besançon, vous l'avez remarqué- afin qu'ils affirment leur place et leur implication dans la société. Denis BAUD va vous détailler un peu cela, bien sûr il y a les quatre associations que j'ai citées, mais aussi tout un réseau associatif dans les quartiers, il y a les comités de quartier, Saint-Claude, Velotte, Bregille, etc. etc. et il y a beaucoup de bénévoles qui mènent des actions dans diverses associations. C'est tout cela qui fait effectivement que Besançon est une ville très riche de sa vie associative. Il y a encore un certain nombre de quartiers d'ailleurs qui, vous le savez, ne sont pas couverts, entre autres Battant, on peut même dire le centre-ville d'une certaine façon. On travaille là aussi entre autres sur Battant, autour du pôle d'animation des bains-douches qui devrait voir le jour prochainement. Je vais juste vous donner quelques chiffres : pour la MJC de Besançon/Clairs-Soleils, c'est 154 500 + 36 400 donc ça fait presque 190 000 € que nous lui versons, pour Palente c'est à peu près pareil, 190 000 €, pour Saint-Ferjeux c'est 190 000 € aussi, à peu près et pour l'ASEP c'est 130 - 140 000 € qui sont donc versés. Et toutes structures confondues, on a versé, vous le voyez, 719 000 € au titre du volet de la vie sociale, 97 000 € au titre du volet prévention et 311 000 € au titre du volet emploi, ce qui veut dire qu'au titre du contrat de ville en 2005, retenez bien ce chiffre, on a versé 1 100 000 €, ce qui n'est

quand même pas rien, ce qui veut dire que la politique de la ville est vraiment une priorité de la municipalité de Besançon.

M. Denis BAUD : Quelques mots, Monsieur le Maire, sur le contenu bien entendu de ces projets associatifs. Alors effectivement il est question en premier lieu de la MJC Besançon/Clairs-Soleils. Ça avait été une volonté politique en début de mandat de réinstaller cette structure sur le quartier des Clairs-Soleils en y associant d'ailleurs l'ensemble Vaîtes - Vareilles - Clairs-Soleils. Vous avez là les huit axes du projet associatif, bien sûr le réseau emploi insertion, c'est aujourd'hui quelque chose de très très important. J'étais pas plus tard que cet après-midi à l'association Gare-BTT et on a beaucoup discuté justement de cette question de l'insertion et de l'insertion des populations issues des quartiers et le réseau emploi insertion fonctionne à la MJC des Clairs-Soleils maintenant et en lien avec la clause d'insertion, bien entendu, que la Ville a mis dans tous ses marchés, y compris dans les marchés qui vont être maintenant très importants en ce qui concerne le programme de renouvellement urbain. Je voulais aussi mettre l'accent sur l'action culturelle sur les Clairs-Soleils parce qu'il y a vraiment une action culturelle avec des associations comme «D'ici et d'ailleurs» qui en ce moment, vous pourrez peut-être aller le voir, va repeindre la tour 106 en rose, juste avant qu'elle ne soit démolie parce qu'on veut qu'il y ait des actes symboliques avant bien entendu que l'on passe à la destruction des immeubles. Il y a tout un travail qui est fait autour du théâtre, des arts plastiques, de l'audiovisuel et il est important que sur les Clairs-Soleils, l'accès à ces formes culturelles soit aussi bien entendu promu. Il y a aussi la prise en compte de la question féminine qui est un axe de travail très très important sur ce quartier et bien entendu l'accompagnement du renouvellement urbain avec le futur projet de pôle d'animation qui va bientôt démarrer. L'actuel bâtiment où l'on trouve aujourd'hui le point public va être totalement restructuré et va devenir un pôle d'animation, un multi-fonctions à l'adresse, bien entendu, des habitants futurs du quartier des Clairs-Soleils mais aussi auprès des habitants des Vareilles et des Vaîtes.

Deuxième association concernée, l'Association Sportive d'Education Populaire des Cras/Chaprais, donc l'ASEP. Ces associations ont toutes leur histoire, elles ont toutes leur spécificité et ce que nous veillons à faire, justement, c'est de ne pas leur imposer, je dirais, des schémas mais au contraire de partir de leur travail effectif sur le terrain depuis des années. Et donc à l'ASEP ils ont des particularités, par exemple j'ai souvent constaté qu'ils sont très efficaces dans le domaine du «partir vacances» pour les enfants et qu'ils sont capables d'emmener des enfants plusieurs jours en camping avec toutes les difficultés qu'on peut rencontrer aujourd'hui, et avec un niveau de professionnalisme tout à fait remarquable. Et puis bien entendu eux aussi soutiennent de nombreux projets, théâtre, groupe musical. Ils travaillent beaucoup sur les aspects musicaux ; ils ont par exemple dans leurs locaux un atelier percussion, un atelier batterie qui accueillent beaucoup de jeunes du quartier et même au-delà. J'essaie de vous donner des exemples précis et concrets de ce qui peut se faire dans ces associations.

La MJC Palente/Orchamps, elle aussi, mène une action socio-éducative très très importante avec bien entendu la fête du livre qui est un point culminant toujours lorsque le printemps arrive à Besançon. Vous avez aussi beaucoup de travaux liés à l'accès à la lecture «colporteur d'histoires» par exemple, donc la lecture est un axe de travail très important pour la MJC Palente et bien entendu tout ce qui est lutte contre l'illettrisme, des stages de mobilisation, l'atelier «le réseau emploi», ils ont un écrivain public, toutes les questions liées à l'alphabétisation. La MJC Palente véritablement rayonne bien entendu sur son territoire Palente/Orchamps mais aussi bien au-delà. J'étais dimanche à un concert donné par leur orchestre de très jeunes à Thise, c'était vraiment d'une qualité impressionnante et il y avait là 2 à 300 personnes ravies de voir le travail fourni au quotidien, sans je dirais que cela soit toujours connu et je crois qu'il faut le rappeler de manière forte.

Et enfin le comité de quartier Rosemont/Saint-Ferjeux qui lui aussi est très bien implanté sur son territoire. On peut rappeler l'animation «Couleurs du monde», ils font aussi des thés dansants, ce qui est bien parce qu'ils travaillent ici sur toutes les classes d'âge et ils ont vraiment une volonté de communiquer avec l'ensemble du quartier et avec l'ensemble de la Ville. Ils ont aussi un travail sur le site, le quartier de l'Amitié, qui est dans leur zone territoriale en y organisant des activités qui permettent justement de faire en sorte que ces trois tours ne soient pas vécues comme à côté de la ville mais pleinement intégrées à la Ville. Et une des spécificités du comité de quartier Rosemont/Saint-Ferjeux, c'est bien entendu la

Buanderie avec l'accueil de jour, avec tout le travail social qui est mené là aussi avec «Chantiers d'insertion» et «Permanence Emploi». Voilà quelques aspects...

M. LE MAIRE : Parmi d'autres.

M. Denis BAUD : ... de ce que je voulais décrire rapidement, pour dire, Monsieur le Maire, que cet argent que l'on dépense est très bien employé, très bien relayé par les associations, mais qu'il y a aussi l'investissement des bénévoles car tous ces gens qui travaillent dans les associations de quartier, ce ne sont pas tous des professionnels, il y a tout un réseau de bénévoles et bien entendu plus on les aide plus ils sont encouragés dans leur démarche civique.

M. LE MAIRE : Merci. Donc félicitations à toutes celles et à tous ceux qui travaillent dans les quartiers».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme MENETRIER, M. BAUD, Mme TISSIER, Mme FALCINELLA, M. CYPRIANI, M. MONNEUR, Mme PRESSE, M. MEDJALDI n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 2005.